



**HAL**  
open science

## L'évolution du rôle social des libraires

Frédérique Leblanc

► **To cite this version:**

Frédérique Leblanc. L'évolution du rôle social des libraires. Sorel Patricia, Leblanc Frédérique. Histoire de la librairie française, Electre Éditions du Cercle de la librairie, pp.217, 2008. halshs-00968390

**HAL Id: halshs-00968390**

**<https://shs.hal.science/halshs-00968390>**

Submitted on 31 Mar 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'évolution du rôle social des libraires

La bourgeoisie, dont font partie les libraires-éditeurs et/ou imprimeurs sous l'Ancien Régime, est certes politiquement dominée jusqu'à la Révolution mais elle est appelée à occuper des positions dominantes par la suite. Pourtant, la chute de l'Ancien régime est loin d'induire le renforcement du statut social auquel ces libraires auraient pu s'attendre. L'ouverture de tous les métiers à tous en 1791 n'est qu'une des causes initiales de l'affaiblissement progressif de leur statut social. En réaction, plusieurs exigences dans le sens de la distinction de différents types de professionnels<sup>1</sup> et du retour du contrôle de l'entrée dans le métier par les libraires eux-mêmes, doublées de la tentative d'instauration d'un diplôme nécessaire à l'exercice de l'activité de librairie<sup>2</sup>, voient le jour. Un grand nombre de recherches sociologiques, notamment américaines, ont montré que ces deux principes sont deux des caractéristiques des « *professions* » au sens anglosaxon, tels que celles d'avocat et de médecin, qui occupent les positions sociales les plus hautes. On ne s'étonnera donc pas que les libraires ne soient pas parvenus à leur fin. La librairie demeure donc un « métier » demandant une certaine technicité mais légalement ouvert à tous.

Cet échec est à replacer dans l'évolution de la structuration même de la société : constituée de corps de métier sous l'Ancien Régime, elle est désormais basée sur l'existence de classes sociales<sup>3</sup>. En passant d'une situation de corps à une position de classe, les libraires n'ont pas su ou pu conserver leur prestige social. En outre, les métiers de libraire et d'éditeur n'ont plus l'importance politique et sociale qu'ils avaient avant l'apparition de la presse pour que, même leurs membres les plus éminents, soient en mesure d'imposer leurs vœux. D'ailleurs, la montée en puissance

<sup>1</sup> « *Est libraire chez nous qui veut, mais non point éditeur, comme s'intitulent la plus grande partie des libraires. Il s'agirait d'établir désormais entre ces deux titres une ligne de démarcation bien tranchée, que nul ne pourrait franchir sans certaines conditions préalables* ». E. Werdet, *De la librairie française, son passé - son présent - son avenir*, Paris, E. Dentu Libraire-Éditeur, 1860, pp. 379-380.

<sup>2</sup> « *On exige (...) des études longtemps suivies et faites avec fruit des hommes qui se destinent à l'exercice de la médecine, de la jurisprudence, du génie civil et militaire, etc. (...) Certes, il serait très difficile de trouver un homme qui possédât toutes les connaissances nécessaires pour juger tous les ouvrages qui peuvent embrasser toutes les branches de la librairie ; mais serait-il donc si difficile d'astreindre les prétendants au brevet de libraire à suivre des cours, à subir des examens sur celle de ces branches auxquelles ils voudraient spécialement se consacrer, et de ne leur accorder que des diplômes spéciaux pour les parties seules dans lesquelles ils se seraient distingués ? Alors la classe des libraires-éditeurs serait honorable comme elle le devrait être* » (libraire Courtin, rédacteur en chef de *L'encyclopédie moderne*) in E. Werdet, *op. cit.*, pp. 376-378.

<sup>3</sup> « Un « corps » est (...) —pour autant que toutes ces caractéristiques soient réunies, ce qui n'est pas toujours le cas— un groupe humain défini par le mode de vie, les notions de considération dans leur acception conventionnelle spécifique et les chances économiques monopolisées juridiquement ; ce groupe humain n'est pas toujours organisé en groupement (*Verband*), mais il est toujours socialisé (*vergesellschaftet*) d'une manière ou d'une autre *Commercium* (au sens de commerce « social ») et connubium entre groupes sont les signes typiques d'une *équivalence reconnue* entre corps ; leur absence signifie des différences entre corps. Par « situation de classe » (*Klassenlage*) doivent être désignées, à l'opposé, d'une part les chances d'acquisition et de gains conditionnées en premier lieu par des situations *économiques* typiques c'est-à-dire des possessions d'un certain type, ou la capacité (acquise) d'effectuer certaines prestations désirées, et d'autre part les conditions de vie générales et typiques qui découlent de ces situations économiques (par exemple, la nécessité de se soumettre à la discipline d'un atelier appartenant à un propriétaire de capital) ». M. Weber, *Essais de sociologie des religions*, Die, Éditions A. Die, col. l'Ordre des choses, 1992 (1<sup>e</sup> édition : 1920), pp. 65-66.

progressive de la presse (plus maniable, et surtout plus rapide) écarte progressivement les libraires des rôles clefs de la diffusion des réflexions des différents courants politiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> alors que certains de leur prédécesseurs s'étaient fortement impliqués dans les différentes sphères des pouvoirs religieux et laïcs sous l'Ancien régime<sup>5</sup>.

Mais les libraires ne peuvent pas non plus se revendiquer du groupe des métiers du livre puisque celui-ci a disparu sous les premiers effets de la division du travail<sup>6</sup> qui a vu se scinder et s'autonomiser progressivement les activités d'éditeurs et de libraires bien sûr, mais aussi d'imprimeur, de relieur, pendant qu'apparaissaient d'autres métiers (notamment les commissionnaires). D'ailleurs, si la librairie n'est plus une activité reconnue et considérée comme socialement valorisante, c'est aussi parce qu'elle perd peu à peu ses liens avec la création pour ne plus être investie que du rôle de diffusion : les libraires rejoignent, non le groupe des artisans, mais celui des commerçants. Or, la division du travail social qui détermine la structuration de l'espace social attribue la prédominance, en termes de rôles sociaux, aux créateurs, producteurs et administrateurs de la production (occupant progressivement les postes décisionnels) dont ne participent pas les commerçants.

Ce phénomène est aussi repérable dans la société en général en étudiant les classements institutionnels<sup>7</sup>, dont les premiers datent du premier tiers du siècle. Une première période est marquée par la mise en avant des métiers et de la « transmission familiale » : au début du XIX<sup>e</sup> siècle on distingue les possesseurs de patrimoines, les employés d'état et les personnes qui « vivent de leur travail, soit mécanique, soit industriel » (dont les libraires), de toute autre personne appartenant à la catégorie « manœuvre ». La notion de transmission familiale (de patrimoine comme de savoir-faire) évoluera lentement vers une césure entre patrons et salariés. À la suite d'insurrections ouvrières des années 1830, les « compagnons » sont distingués des « manœuvres »<sup>8</sup>, c'est-à-dire, dans la librairie, les « commis ». Enfin, en 1872, le travail de bureau occupe déjà suffisamment de monde pour que l'on distingue les employés des ouvriers dans les quatre catégories de personnes en activité nouvellement définies : « les chefs ou patrons, les commis ou employés, les ouvriers, les journaliers »<sup>9</sup>. Dès lors, le libraire fait donc partie des « chefs ou patrons » contrairement à ses salariés, employés ou commis. Ainsi au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les petits boutiquiers grimpent dans l'échelle sociale en se distinguant de plus en plus nettement des salariés

<sup>4</sup> En outre, le développement de la réclame, puis de la publicité qu'autorisent la presse, leur font aussi perdre l'essentiel de leur rôle d'informateur d'un large public sur les auteurs, les idées et les livres qui paraissent.

<sup>5</sup> R. Darnton, « “ La France, ton café fout le camp ! ”, de l'histoire du livre à l'histoire de la communication », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 100, 1993, pp. 16-26.

<sup>6</sup> É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, collection Quadrige, 1991 (1<sup>e</sup> édition : 1893).

<sup>7</sup> A. Desrosières, L. Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, Éditions La Découverte, collection Repères, 1988.

<sup>8</sup> Cette division entre les « compagnons » et les autres qui existe déjà dans les faits depuis plusieurs siècles. Plus tard, elle séparera les ouvriers « qualifiés » des ouvriers « non qualifiés ».

<sup>9</sup> Les traces actuelles de cette conception de l'espace social sont aujourd'hui l'existence de deux classements, restés confondus jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, celui qui recense les actifs en vertu de leur catégorie sociale et professionnelle, et celui qui recense les secteurs d'activités.

sans changer d'activité ou révolutionner la façon d'exercer leur métier. Aucun bouleversement notoire n'est repérable des classements institutionnels jusqu'en 1936 où la hiérarchisation des emplois salariés en termes de qualification font leur apparition : des catégories qui tiennent compte des secteurs d'activités se font jour en distinguant en leur sein les « chefs », « employés », « ouvriers », « employés et ouvriers sans emploi » et « isolés ». Une de ces catégories, qui restent très générales, regroupe l'ensemble des « commerces divers » au nombre desquels figurent les librairies.

Le glissement progressif des libraires d'un statut de dominant à un statut de dominé<sup>10</sup>, apparaît dans les classements et les recensements institutionnels, mais il est encore plus évident si l'on reprend quelques uns des grands traits de l'évolution de la librairie durant le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La librairie passe, en deux cents ans, d'une position dominante à la fin de l'Ancien régime, à une position dominée dans la société globale comme dans le champ des métiers du livre ou elle est désormais le « dernier maillon de la chaîne ».

---

<sup>10</sup> Les notions de « dominant » et « dominé » sont à considérer dans la relation de pouvoir qui existe entre deux personnes ou deux groupes dans un champ social déterminé. Une relation dominant/dominé peut donc théoriquement rester stable, s'inverser ou se trouver dissoute dès lors que l'on considère les positions respectives des personnes ou des groupes dans un autre champ social.